

MAIRIE
DE
HERNY
57580
☎ 03.87.01.01.23
FAX : 03.87.01.03.11

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif 2015, après s'être fait présenter les dépenses, les recettes, les décisions modificatives de l'exercice, approuve le Compte Administratif 2015, comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses réalisées :	249 270,89 euros
Recettes réalisées :	452 597,24 euros
Excédent :	203 326,35 euros

Section d'Investissement

Dépenses réalisées :	100 328,33 euros
Recettes réalisées :	69 611,28 euros
Déficit	30 717,05 euros

Soit un résultat global de clôture de 172 609,30 euros.

COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte et vote le Compte de Gestion 2015, constatant que celui-ci est identique au Compte Administratif 2015.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2015, comme suit :

Affectation en Fonctionnement : 161 610,00 euros

Affectation en Investissement : 41 718,00 euros

TAXES COMMUNALES 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taxes communales comme suit :

Taxe d'Habitation : 10,03 %

Foncier Bâti : 11 ,33 %

Foncier non Bâti : 26,59 %

BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte et vote le Budget Primitif – exercice 2016 – comme suit :

457 500 euros en dépenses et recettes de Fonctionnement

454 600 euros en dépenses et recettes d'Investissement

DEMANDE DE SUBVENTIONS – Chemin piétonnier -

Les membres du conseil Municipal décident de procéder, courant 2016, aux travaux d'aménagement d'un chemin piétonnier entre l'école et le terrain de football, sur la base d'un devis de l'entreprise TP COLLE estimé à 25 628 euros H.T.

A cet effet, ils proposent de solliciter :

- Le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention au titre des amendes de police relatives à la circulation routière à hauteur de 30 % du montant H.T des travaux.
- Les services de l'Etat pour l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) à hauteur de 44 % du montant H.T des travaux.
- Monsieur Jean-Louis MASSON, Sénateur de la Moselle, pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle au titre de la Réserve Parlementaire à hauteur de 1500 euros.

DEMANDE DE SUBVENTION – Chaudière -

Les membres du conseil Municipal décident de procéder, courant 2016, au remplacement de la chaudière défectueuse qui alimente les écoles et le local du Périscolaire pour un équipement plus performant qui permettra également de réduire la facture énergétique sur la base d'un devis de l'entreprise BARDOT Jean-Luc d'un montant de 23 916 euros H.T.

A cet effet, ils proposent de solliciter les services de l'Etat pour l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 45 % du montant H.T des travaux.

Les travaux pourront être financés comme suit :

Demande de subvention DETR (35 %) 8 370 euros

Demande de subvention DSIL (45 %) 10 760 euros

Fonds propres 4 786 euros

Les membres du Conseil Municipal s'engagent à utiliser les crédits dont la Commune bénéficiera pour les travaux précités.

ADAPTATION HORAIRES LIGNE T.E.R. Metz-Forbach-Sarrebruck –

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de la Région concernant la nouvelle desserte T.E.R. à compter du 03 avril 2016.

Il donne son accord pour que soit instauré un arrêt à Herny à 7 H 00 pour une arrivée à Metz à 7 H 20 et qu'en contrepartie soit supprimé l'arrêt à Herny à 7 H 37 pour une arrivée à Metz à 7 H 56.

Pour extrait conforme :

Le Maire :

Michel HOMBOURGER